

Swiss Ice Hockey Federation Youth Sports & Development

Directive Label cantonal Saison 2024/2025

Contenu

- 1 Introduction2
- 2 Objectif et but2
- 3 Délais et Dates3
- 4 Explications3
 - 4.1 Échelle SIHF 1-53
 - 4.2 Vérification de l’Opinion Leader / SIHF3
- 5 Annexe3

Version 1.0 - Saison 2024/25

Sven Dick



Youth Sports & Development Label cantonal

Swiss Ice Hockey Federation

1 Introduction

Un software a été créé pour faciliter l'administration du Label. Le présent document sert de brève introduction aux critères d'évaluation du software. Les nouveautés pour la nouvelle saison sont indiquées ci-après. Vous trouvez l'auto-évaluation sur le lien suivant :

<http://label.swiss-icehockey.ch/>

La participation au Label cantonal est facultative. Le système examine les subventions de la promotion des espoirs de toutes les associations cantonales. **Une auto-évaluation par le web** permet aux associations cantonales d'enregistrer toutes les mesures de promotion. Les délais pour l'inscription et l'auto-évaluation doivent être respectés.

L'auto-évaluation se base sur l'honnêteté et la confiance. Afin que les indications soient jugées recevables, des données ainsi que des documents qui prouvent la véracité des indications transmises sont à fournir.

Les **Opinion Leaders** vérifient les critères des associations cantonales et inscrivent quelques points administratifs dans le label.

Sur le site internet vous trouvez plusieurs informations sur le Label, le catalogue des critères et le manuel d'utilisateur.

2 Objectif et but

Le Label cantonal dispose de plusieurs objectifs visant à augmenter et contrôler la qualité.

- Augmentation de la qualité dans le développement de l'athlète
- Standardisation des activités de la formation et des contenus.
- Répartition des subventions SIHF / OFSPO sur le base de qualité et quantité.
- Transparence et motivation entre les associations cantonales
- Optimisation de la communication entre les promotions cantonales et nationales dans la pyramide du talent de la Swiss Ice Hockey Federation.

3 Délais et Dates

Les critères suivants sont à compléter jusqu'au **31 décembre 2024** :

- 1 - TEAMS: ~~tous les critères (1.1)~~ nouveau 1.1 et 1.3
- 2 - STAFF: critères 2.1, 2.5, 2.7 - 2.9
- 4 - EDUCATION DES JOUEURS: critères 4.4

L'auto-évaluation 2023/2024 est à compléter définitivement jusqu'au **31 mars 2025**.

Nous prions les associations cantonales de respecter les délais.

4 Explications

4.1 Échelle SIHF 1-5

- 1: Problématique
- 2: Insuffisant
- 3: Moyen
- 4: Bon
- 5: Exceptionnel

4.2 Vérification de l'Opinion Leader / SIHF

Les critères en rouge seront à compléter par SIHF. Les responsables cantonaux ne peuvent pas évaluer ces critères.

5 Annexe

Annexe 1 : Catalogue des critères 2024-2025

Le catalogue des critères sera révisé chaque année et est partie intégrante de cette directive !